

ATEX

Le marché de niche par excellence

Atex est l'acronyme d'« atmosphères explosives » et concerne dans la plupart des cas des sites industriels sensibles classés Seveso, lesquels présentent des risques d'accidents majeurs. La société Xamen, dont le siège est à Pau et qui a annoncé une augmentation de capital lors du salon, propose une machine répondant aux directives ATEX. « En fait, nous travaillons sur ce projet depuis un an et demi, avec un partenaire européen. Notre machine est un gros-porteur de 25 kg, qui se destine essentiellement à l'inspection et à la surveillance des industries classées Seveso de type 1, 2 ou 3, les raffineries, les sites chimiques ou pétroliers au sens large », commente Philippe Bartheuf, PDG de Xamen.

« Nos collaborateurs et partenaires sont ceux qui ont défini la norme ATEX. Nous sommes positionnés sur un marché d'hypermarché à très forte valeur ajoutée,

puisque un arrêt de production pour un industriel peut se chiffrer en moyenne jusqu'à 100 000 euros de l'heure », ajoute Philippe Bartheuf.

SANS CONCURRENT.

Pour le moment, Xamen n'a aucun concurrent français ou européen dans son domaine très spécialisé. « Ce qui m'intéresse, explique le PDG de Xamen, est de répondre de manière très opérationnelle à des besoins. La conception de la machine a été précédée d'une étude de marché réalisée auprès de différents patrons d'entreprise et de grands groupes en Espagne, en Allemagne et en France, pour ne citer que ces pays. » Le drone de Xamen bénéficie d'une motorisation électrique « normale », mais dont aucun des systèmes n'est susceptible de générer une étincelle. « En fait, tout ce qui présente un risque d'étincelle se voit confiné et isolé. Cela rentre



Un des drones du constructeur Xamen.

dans le cadre de notre processus de fabrication, qui va de pair avec les contraintes de fiabilité, de qualité, avec la certification... » précise Philippe Bartheuf.

FORMATION.

La société vend ses drones ATEX mais forme également le personnel destiné à s'en servir. « Nous sommes obligés par le cadre légal et les directives Seveso d'opérer avec des personnes for-

mées ATEX, puisque l'accès aux sites sensibles ne peut pas se faire sans une formation préalable. Cela concerne également les pilotes de drones, ce qui veut dire que nos clients bénéficient d'un cours spécifique dans nos locaux, ou on les expose aux situations et scénarios qu'ils peuvent potentiellement rencontrer au cours de l'utilisation de notre machine », ajoute Philippe Bartheuf. ■ AA